

Réunion Exceptionnelle du Conseil de Vie Sociale

Compte-rendu de la réunion du Maison Saint Michel - 13 novembre 2024

Rapporteur :

Validé par : V. Cévaër

Date création : 13/11/2024

Réunion effectuée dans la salle de restauration St Michel et animée par Mme V. Cévaër (directrice). La séance démarre à 15h.

Sont présents :

- 7 résidents de la Maison St-Michel
- 7 représentants des familles (M BRIONNE a transmis une procuration à Mme GILBERT)
- 4 professionnels de la Maison St Michel
- 1 représentant du conseil d'administration : Mme Cévaër, directrice

Ordre du jour :

- Présentation de la tarification différenciée
- Situation économique des EHPAD
- Questions sur la tarification différenciée

1. Contexte et situation économique

Résultats financiers de la Maison Saint Michel :

- 2023 : - 22 K€ (CNR 122 646 €)
- 2022 : - 47 K€

Conséquences :

Recours coûteux à l'intérim

Difficultés économiques importantes

Causes des difficultés :

- Hausse des coûts de l'énergie et de l'alimentation
- Impact de la crise COVID sur les taux d'occupation en 2021/2022
- Image dégradée des EHPAD (scandale ORPEA) entraînant une baisse des demandes
- Hausse des rémunérations (Ségur de la Santé) non suffisamment

- compensée
- Augmentations du SMIC (4 en 3 ans) sans compensation des financeurs
 - ...

2. Présentation de la tarification différenciée

Mise en place en Ille-et-Vilaine à partir du 1er janvier 2025 avec trois types de tarifs :

1. **Tarif "aide sociale"** (non augmenté en 2025, incertitude pour 2026)
2. **Tarif "administré"** (pour les résidents présents en 2024, taux d'augmentation connu en fin d'année)
3. **Tarif "différencié"** (pour les nouveaux résidents à partir du 1er janvier 2025, fixé par le Conseil d'Administration, validé par le CVS, et transmis au CD 35)

Avis du CD 35 :

Besoin urgent de solutions financières pour les établissements
Justification du tarif différencié comme un moyen "socialement juste" d'adapter la contribution des résidents en fonction de leurs revenus

3. Décisions et votes

Avis du Conseil d'Administration du 04/11/2024 :

Application du tarif différencié à partir du 1^{er} janvier 2025 : Voté à l'unanimité

Augmentation de 8% du tarif 2024 dès le 1er janvier 2025 : Voté à l'unanimité

4. Questions et échanges sur le tarif différencié

- Discussion ouverte sur l'impact pour les familles et résidents
- Besoin de plus de lisibilité pour les tarifs futurs
- Importance d'un suivi des effets de cette réforme

La prochaine séance est prévue le 16.12.2024.

Fin de la séance : 16h30